

elle n'est pas jugée rentable à présent. Il faudra absolument étudier les moyens d'assurer des arrivées régulières de poisson sur les marchés.

A l'avenir, il nous faudra trouver des débouchés permanents et des moyens de réduire l'écart entre le prix à la consommation et le prix de vente du producteur. Nous devons simultanément maintenir une qualité supérieure pour nos produits dérivés du poisson, tant pour la production que pour les catégories. La solution de ces problèmes exigera l'attention de ceux qui possèdent la plus grande compétence en la matière. Ces questions mettront à l'épreuve l'ingéniosité du ministre et de ses fonctionnaires.

Les députés qui représentent des régions de pêche en eau salée pourront probablement conseiller les membres de ce comité. J'espère, toutefois, qu'ils ne réclameront pas en ce moment une expansion de la société de la Couronne, mais coopéreront pour s'assurer qu'elle soit une réussite. Je crois que si nous avons du succès sur les marchés limités et contrôlés que nous avons à Chicago, Toronto et dans l'arrière-pays du continent nord-américain, nous pourrions aussi appliquer le même type de mesure concernant la mise en marché à des régions beaucoup plus vastes.

• (8.10 p.m.)

J'espère donc que le ministre a en vue des personnes très capables pour administrer et développer cet Office. Je le félicite de l'attention qu'il a apportée au rapport de la commission McIvor dont les recommandations, en général, semblent constituer l'objet de la mesure et les pouvoirs de l'Office.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'étudier ce bill et deux questions me viennent à l'esprit à son sujet. Le bill n° C-148 aboutira, bien entendu, à la création d'un Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Le principe général du bill a mon aval. Je suis tout à fait partisan des idéaux que renferme la mesure, mais je voudrais poser quelques questions et faire deux ou trois remarques à ce sujet.

D'abord, comme l'a dit cet après-midi mon ami et collègue le député de l'Île-du-Prince-Édouard, si un office de commercialisation peut réaliser les idéaux énoncés dans la mesure, nous n'hésiterons certes pas à accorder des louanges méritées. Les objectifs de la mesure proposée devraient permettre d'améliorer

énormément les conditions de commercialisation du poisson et être avantageuses aux pêcheurs des diverses régions du Canada.

Je voudrais cependant faire quelques observations à propos de la mesure proposée, conscient du fait que les pêcheurs seront visés par ses dispositions. D'abord, pourquoi n'a-t-on pas rédigé la mesure dans une optique plus vaste. Je dois, je le sais, m'en tenir au libellé du bill. Il faudrait peut-être envisager d'autres aspects de l'industrie canadienne de la pêche, mais je m'en tiendrai au bill C-148. Il renferme une expression qui m'a frappé; j'y songe depuis mon arrivée à la Chambre en septembre dernier. Depuis ce moment-là, j'ai entendu plusieurs ministres parler de nos pêcheries, en particulier le ministre des Pêcheries (M. Davis), bien entendu, et son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). J'ai toujours été fasciné par un concept qui semble répandu au Canada. Je veux parler de la déclaration qui figure à la page 7 du bill C-148, à l'article 15(1). La voici:

L'office est financièrement autonome et ne reçoit pas pour ses opérations de crédits affectés par le Parlement.

Cette phrase a été très remarquée par les ministres que j'ai mentionnés. Il n'y a pas très longtemps, notre ministre des Pêcheries a mentionné à Boston que l'industrie canadienne de la pêche devait faire ses frais. Cette remarque a donné aux Américains l'impression que nos pêcheurs bénéficient d'un grand nombre de mesures de bien-être social et dépendent, pour survivre, des aumônes du gouvernement. Cette déclaration m'inquiète, car je suis de ceux qui ont beaucoup de respect pour nos pêcheurs. Cette remarque décrit le pêcheur canadien comme une personne qui reçoit du gouvernement la moitié de l'argent qu'il lui faut pour vivre. Je suis sûr que le ministre ne voulait pas donner cette impression, mais c'est celle que nous a donnée la lecture de sa déclaration.

Il y a plusieurs semaines, le ministre des Pêcheries a reconnu, devant le comité, qu'on avait fourni au gouvernement américain une garantie selon laquelle certaines mesures d'assistance accordées à l'industrie canadienne de la pêche seraient supprimées en vertu d'un accord. Il s'agissait d'un accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain: le gouvernement canadien ne maintiendrait pas son aide à l'industrie de la pêche sous certains rapports, car le gouvernement américain pourrait penser que l'industrie canadienne de la pêche recevait d'importantes

[M. Peters.]